



COMMISSION DES JEUNES

PROCÈS-VERBAL

N°02

Réunion du : Lundi 11 Octobre 2021

À : 14h00

Présidence : M. BELLARD Christophe

Présents : M. HERNANDEZ Jean-Claude, M. BARONIAN, Jean-Claude, M. DE MARCHI Arnaud

Excusé(s) :

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.



CHAMPIONNATS DES JEUNES

- ➡ Validation des résultats de la deuxième journée des poules de brassage en U15 et en U17, et de la première journée du championnat U19.

Nous rappelons aux clubs que la FMI doit être finalisée et envoyée le dimanche soir au plus tard.

En cas d'absence de FMI, une feuille de match papier doit être remplie et retournée par mail au secrétariat du District au plus tard le lundi à midi.

COURRIER AUX CLUBS

Une fiche de renseignements concernant l'encadrement des équipes de jeunes a été envoyée.

Cela permet aux responsables de la commission de contacter directement des éducateurs pour communiquer en urgence des informations utiles à la gestion des rencontres de leur équipe.

La date de limite de retour était fixée au Lundi 11 octobre 2021. Liste des fiches manquantes :

- CANTON RIEZOIS
- AS FORCALQUIER
- AS DAUPHIN
- GJMD
- US VEYNES SERRES
- OBSC
- AFCV
- SC VINONNAIS
- ASF TALLARD
- SAINT ANDRÉ LES ALPES
- ASVG

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U15 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

- L'AS FORCALQUIER, en rapport avec ses effectifs de jeunes nous demande la possibilité de déroger au règlement et ainsi de faire jouer en U19 plus de trois U17 afin de pouvoir engager une équipe U19 en lieu et place de son équipe engagée en U17, pris note.
- LARAGNE SPORTS nous informe de sa volonté d'inscrire une équipe pour le Critérium U15 à 8, pris note.
- L'AFCV nous informe de sa volonté d'inscrire une équipe pour le Critérium U15 à 8, en lieu et place de son équipe engagée en U15 à 11, pris note.

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

RAPPELS :

1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.

3 - L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.

4- Dans le cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours.

RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

NÉANT

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR

Feuille de match papier :

U19 – AFC STP / US CANTON RIEZOIS

FMI non transmise

- U15 poule 2 : VIVO 04-ORAISSON / FORCALQUIER-DAUPHIN
- U15 poule 3 : GAP FOOT O5 3 / LARAGNE

Forfaits (Courriers reçus)

U17 poule 3

U19



INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA

Merci de prendre note des modifications apportées aux calendriers des championnats de jeunes pour le week-end des 16 et 17 octobre.

		DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL			
		SAISON 2021/2022			
					WEEK END du 16 et 17 Octobre
TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES					
CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	MATCH	MODIFICATION	MOTIF
U15	4	50737.1	GAP FOOT 05 2 / VEYNES	REPORT AU 7/11 À 11H	REPROGRAMMATION DE LA POULE 4
U15	4	50743.1	GAP FOOT 05 2 / AFCV	GAP FOOT 05 = EXEMPT	AFCV FORFAIT GÉNÉRAL PASSE EN U15 À 8
U15	4	50740.2	GAP FOOT 05 2 / OBSC	MATCH 28/11 À 11H	REPROGRAMMATION DE LA POULE 4
U15	4	50746.2	GAP FOOT 05 2 / L'ARGENTIÈRE	MATCH 12/12 À 11H	REPROGRAMMATION DE LA POULE 4
U15	4	50749.2	GAP FOOT 05 2 / EMBRUN ST CRÉPIN	MATCH 19/12 À 11H	REPROGRAMMATION DE LA POULE 4
U15	2	50726.2	GJMD / FORCALQUIER-DAUPHIN	MATCH LE 12/12 À 11H À PEYRUIS	NON PROGRAMMÉ
U15 À 8	U		ASA 3 / GJMD	MATCH 16/10 À 16H À PIERREVERT	
U15 À 8	U		CA DIGNE / SISTERON	MATCH 16/10 À 16H À DIGNE	
U15 À 8	U		LARAGNE / AFCV	MATCH 16/10 À 16H À LARAGNE	
U17	4	50697.1	LARAGNE / VEYNES	REPORT AU 06/11	GAMBARDELLA
U19	U	50658	EPM / GJMD	INVERSION DE LA RENCONTRE MATCH À PEYRUIS	TERRAIN INDISPONIBLE

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD


